

REUNION DU 24 NOVEMBRE 2021

Date de la convocation : 19 NOVEMBRE 2021

Le **24 NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-ET-UN** à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame le Maire de Val-de-Bonnieure,

Membres présents : MM. BOURABIER Jacques, CASTERA Michel, Mmes CHAILLOUX Aurore, ~~CHOISEL Aurélie~~, ETIENNE Murielle, GUILLAUMIN-PRADIGNAC Nathalie, LACROIX Aurélie, MM. LETELLIER Nicolas, ~~LEVEQUE Cédric~~, Mme LITRÉ Arlette, MM. MAZAUD Pascal, MORELLEC Jean-Yves, PIERRE Frédéric, Mmes PREVOT Samantha, PRIORET Sandrine, ROULLET Sophie, RUAULT Sabine, MM. TASCHER Mathieu. THILL Alain

Excusé(s) ayant donné pouvoir :

Cédric LEVEQUE a donné pouvoir à Mathieu TASCHER

Absent(s) :

Aurélie CHOISEL

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer Mme Murielle ETIENNE est élue secrétaire de séance.

RECENSEMENT POPULATION 2022 : CRÉATION DE TROIS POSTES D'AGENT RECENSEUR ET FIXATION DES INDEMNITÉS

Madame le Maire propose au Conseil Municipal la création de trois emplois non permanents d'agent recenseur pour effectuer les opérations de recensement.

Les emplois seront pourvus par le recrutement de trois agents recenseurs en application des dispositions de l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale qui permet le recrutement d'agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale cumulée de douze mois par période de dix-huit mois consécutifs.

Les emplois seraient créés du 3 janvier au 21 février 2022.

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'il s'agit aussi de compléter cette délibération par le montant à verser aux agents recenseurs.

La Commune et l'INSEE sont parties prenantes dans l'organisation et l'enquête du recensement.

Cette enquête se déroulera du 20 janvier au 19 février 2022.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la commune percevra une dotation à hauteur de 2 416 €.

Madame le Maire propose de rémunérer les agents recenseurs d'un montant net de 1 000 € chacun.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil Municipal :

- Décide la création pour la période du 3 janvier au 21 février 2022 de trois emplois non permanents à temps non complet d'Agent recenseur.
- Décide que chaque agent recenseur percevra une rémunération d'un montant net de 1000€
- Autorise le maire à signer le contrat de travail de chaque agent selon le modèle annexé à la présente délibération
- Précise que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice 2022.

18 VOIX POUR,
0 VOIX CONTRE
0 VOIX ABSTENTION

TRANSPORT SCOLAIRE : AVENANT N°9 AU MARCHÉ

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'elle a reçu un nouvel avenant le 26 octobre 2021 au marché négocié du 25 juillet 2016, du transporteur « Cars Thorin ».

Madame le Maire rappelle que l'Avenant N° 8 au-dit Marché a été approuvé le 13 novembre 2020 fixant au 2 septembre 2020 le prix journalier à 256.74 € pour 108 kms par jour.

Aujourd'hui il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer un nouvel avenant audit Marché.

Madame le Maire présente l'avenant :

- AVENANT N° 9 :

En application de l'article II.3.3.3 du CCAP du marché sus-cité, le prix journalier de fonctionnement du service est majoré de 9.11 %.

Le coût journalier de fonctionnement du service est fixé comme suit au 1er septembre 2021 :

Ensemble du service : prix journalier TTC : 262.64 € pour 108 Kms par jour.

Le reste du marché demeure sans changement.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal **autorise** Madame le Maire à signer l'Avenant 9 du marché de transport scolaire du 25 juillet 2016 passé avec le transporteur « Cars Thorin ».

18 VOIX POUR,
0 VOIX CONTRE
0 VOIX ABSTENTION

DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il conviendrait de modifier des articles sur le budget primitif 2021, en inscrivant de nouvelles recettes et en faisant des virements entre certains articles.

- Les recettes non inscrites au Budget Primitif sont les suivantes :

Four (ÉTAT) 7145, 60€
Socle Numérique (ÉTAT) 10 194.00€ soit un total de 17339€.

- Il s'agit également de rectifier au Budget Primitif 2021 :
 - Montant du FDAC (Fonds Départemental d'Aide aux Communes) :
Inscrit au BP 20874€ à percevoir 12535€ (donc une différence de 8339€)
 - Réaménagement Mairie

	Attribuées	Inscrites au BP	A percevoir
Département	75 667€	75 660€	74 447€
DETR	113 500,73€	79 450€	77 620€
DSIL	113 500,73€	113 500€	111 670€
	302 668 ,46€	268 610€	263 737€

VAL-DE-BONNIEURE		DM n°2 2021
Code INSEE	MAIRIE VAL-DE-BONNIEURE BUDGET PRINCIPAL - 300	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-1321 : Etat et établissements nationaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	17 339.00 €
R-1323 : Départements	0.00 €	0.00 €	9 552.00 €	0.00 €
R-1341 : Dotation d'équipement des territoires ruraux	0.00 €	0.00 €	1 830.00 €	0.00 €
R-1347 : Dotation de soutien à l'investissement local	0.00 €	0.00 €	1 830.00 €	0.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	13 212.00 €	17 339.00 €
D-2151 : Réseaux de voirie	0.00 €	2 735.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21571 : Matériel roulant - Voirie	2 735.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	2 735.00 €	2 735.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313 : Constructions	0.00 €	4 127.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	4 127.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	2 735.00 €	6 862.00 €	13 212.00 €	17 339.00 €
Total Général		4 127.00 €		4 127.00 €

Pour équilibrer le budget, il s'agit de rajouter en dépense au Budget Primitif :
A l'article 2313 (construction) 4 127€

Madame le Maire propose de réaliser les modifications de crédits tel que présentées dans le tableau ci-dessous.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **adopte** les modifications présentées dans le tableau ci-dessus.

18 VOIX POUR,
0 VOIX CONTRE
0 VOIX ABSTENTION

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Madame le Maire lève la séance à 21h37.

